



Flines-les-Râches, le 06 octobre 2016

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2016**

Le Conseil Municipal, présidé par Madame Annie Goupil, Maire, s'est réuni le jeudi 22 septembre 2016 suite à la convocation du 15 septembre 2016.

**Présents** : MM. Annie Goupil, Jean-Michel Miroir, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, René Guérez, Dominique Prévost, Muriel Doudok, Georges Pot, Daniel Lemaire, Joël Lemaître, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Danièle Miroir, Simon Lesur, Nathalie Lenotte, Florence Knockaert, Fanny Chrétien, Christian Coulon, Noëllie Rapisarda, Nathalie Serpillon.

**Excusés** :

Mme Annick Bigourd, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Jean-Michel Miroir.  
Mme Patricia Vanneste, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier.  
M. Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à René Guérez.  
Mme Cathie Trichot, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Muriel Doudok.  
Mme Martine Kaczmarek, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.  
M. Jean-Michel Zabinski, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Christian Coulon.

**Absents** : Linda Masselot, Guillaume Dufour.

Secrétaire de séance : Joël Lemaître

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

#### **1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016**

Aucune objection n'étant formulée, ce procès verbal est adopté.

#### **2/ CONVENTIONS OPERATIONNELLES ENTRE L'EPF ET LA COMMUNE**

Le Contrat de Mixité Sociale signé le 1<sup>er</sup> septembre dernier est destiné à aider la commune à rattraper son retard en logements locatifs sociaux.

Signataire de ce document, l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais propose des conventions opérationnelles sur deux sites repris dans la révision générale du Plan Local d'Urbanisme en cours de procédure : la rue du Moulin, pour environ 3 000 m<sup>2</sup> et l'ancienne scierie rue Gabriel Péri pour 5 700 m<sup>2</sup> environ. Ces conventions permettraient les acquisitions, démolitions, dépollutions des sols éventuelles par l'EPF et revente des biens à la collectivité dans un délai de 5 ans qui pourra ensuite les revendre à des constructeurs de logements locatifs ou en accession.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces conventions et autorise Madame le Maire à les signer.

### **3/ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Contrat de Mixité Sociale récemment signé prévoit d'engager fin septembre un appel à projets auprès de constructeurs afin de réhabiliter et d'aménager une partie de l'ancien couvent et de l'arrière de la propriété communale.

Mais la réalisation de ce projet n'est possible que si on modifie un article du PLU actuel qui n'autorise les voies en impasse que si elles desservent moins de 30 logements. Cela n'étant pas compatible avec le projet, il est demandé de modifier l'actuel PLU pour en supprimer cet article.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du PLU et autorise Madame le Maire à en lancer la procédure.

### **4/ TARIFS INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

Afin de pouvoir suivre le calendrier des vacances scolaires débutant souvent en milieu de semaine, il est fixé désormais un tarif à la journée pour l'accueil collectif de mineurs jusqu'alors fixé à la semaine, au prorata du tarif hebdomadaire, sans aucune augmentation.

### **5/ SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERCANTS FLINOIS**

La charte liant cette association à la commune et à la Chambre de Commerce et d'Industrie prévoit la mise en place d'actions et un financement de 3 500€ (2 500€ étant financés par versement d'une subvention de la Chambre de commerce à la ville, 1 000€ par la commune).

A ce jour, la commune a engagé 2 100 € de dépenses liées à ces actions notamment le salon des savoir-faire flinois. Il s'agit donc aujourd'hui d'en reverser le solde de 1 400 € à l'association par subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette subvention.

### **6/ CONVENTION FOURRIERE MUNICIPALE**

Depuis 2013 et l'arrêt de l'exploitation de la fourrière par les établissements Crosetti à Sin le Noble, la commune ne bénéficie plus du service de mise en fourrière. Aujourd'hui, certaines épaves de voitures sont à évacuer du domaine public. Il y a donc lieu de conclure un nouveau contrat.

Les établissements HUBERT de Somain proposent un contrat aux conditions avantageuses et sont les seuls dans le secteur à se mettre à notre disposition et à être agréés par la Préfecture.

Après délibération, les termes de ce contrat sont acceptés et Madame le Maire est autorisée à le signer.

### **7/ INTERCOMMUNALITE**

- Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les adhésions au SIDEN SIAN des communes et syndicats suivants : Neuvireuil, Sains les Marquion, Vis en Artois, Bellonne, Graincourt les Havrincourt et Oisy le Verger – compétence eau potable et défense extérieure contre l'incendie ; Denain pour l'eau potable ; le syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Condé pour l'assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales urbaines ; les communes de Coucy les Eppes et Eppes pour l'assainissement collectif.
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion du syndicat mixte SAGE de l'Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

## 8/ QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la procédure de démolition de la maison rue du 8 mai classée en état de péril imminent. La consultation des entreprises devrait être lancée fin septembre début octobre, le choix de l'entreprise courant novembre et travaux qui suivront.
- Des mesures ont été prises à l'entrée des écoles suite aux évènements terroristes récents. Mme le Maire confirme l'application des mesures de sécurité par un contrôle à l'entrée entre autres et rappelle les propos de M. le Sous Préfet et M. le Commissaire Central de Douai, en présence de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale lors de leur visite du 1<sup>er</sup> septembre dernier à l'école G. Philipe, à savoir qu'il y avait 4 acteurs complémentaires dans cette action : la commune, les enseignants, les parents d'élèves et les services de police. Une réunion d'information devrait être organisée avec ces derniers rapidement.
- Madame le Maire déplore les stationnements anarchiques rue Dupire aux heures de rentrée et de sortie des classes et précise que les travaux à venir de rénovation de cette rue prévoient des barrières et potelets pour empêcher physiquement ces incivilités.
- Le Conseil Municipal est informé qu'il est prévu l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune et en centre ville par la CAD.

En fin de réunion, Madame le Maire fait connaître aux élus que des propos diffamatoires à son encontre et à celle de M. ROUSSEAU, Directeur Général des Services, sont colportés sur les réseaux sociaux relativement à l'implantation éventuelle de logements sur la commune. Madame le Maire, tout en comprenant les inquiétudes de certains habitants, ne peut admettre ces insultes. Elle se réserve, tout comme M. ROUSSEAU, le droit de déposer plainte pour diffamation auprès du Procureur de la République.